



KIT MÉDIA

2022

Présentation

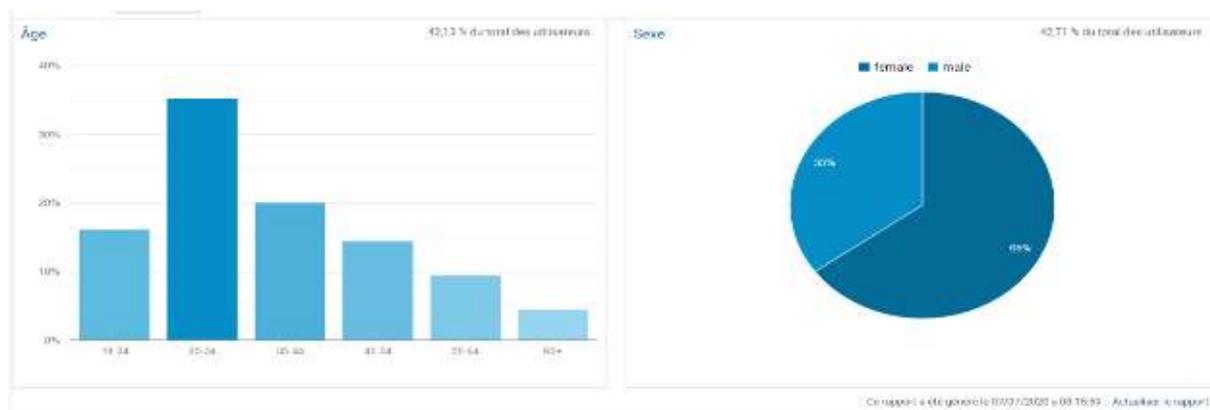
Je suis Sophie TORRESAN, formatrice et créatrice du site sophiepaie.fr, j'ai plus de 12 ans d'expérience en paie.

J'ai créé ce site en 2018 afin de partager mes connaissances en paie et rendre la paie accessible à tous.

Le site c'est :

- Plus d'une centaine de mots-clés en **1^{ère} page**¹ de Google
- Plus d'une vingtaine de mots-clés en **1^{ère} position**¹ sur Google
- Plus de 1 million² de vues depuis la création
- Plus de 20 000 visiteurs³ par mois en moyenne
- Plus de 9 000⁴ abonnés à la newsletter et sur les réseaux sociaux

Qui sont mes lecteurs ?



Note : ces chiffres sont basés sur notre outil statistique.

¹ Statistiques 2021

² 1 049 907 au 13 mai 2022

³ 300 857 utilisateurs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

⁴ Statistiques au 13 juin 2022



Sophie paie c'est aussi :



On parle de nous sur :



Ils nous font confiance :



ServicesRHOnline



macompta.fr



CONFIDENTIEL

Les prestations publicitaires

➤ **L'envoi d'email** à plus de 5 700* abonnés :

Nom de la liste	Expediteur	Contact
Sophie paie	Sophie formatrice paie	 5 735

*au 02-08-2022

150 euros pour une campagne emailing envoyée à la liste

Découvrir la [procédure des campagnes emailing](#)

Les statistiques suite à l'envoi d'un email aux abonnés le 4 janvier 2022 :

Données statistiques

Lecteurs	Cliqueurs
1 080	129
21.0 % / Dest.	11.9 % / Lect.

Vos tendances



Rapport statistique : : Evitez ces 3 erreurs en paie | établi le 10/01/2022

CONFIDENTIEL

- La **bannière cliquable** (360 X 375 px) présente sur la page blog ainsi que sur tous les articles du site (nbr d'utilisateurs moyens mensuels : plus de 20 000)

Consulter [les recommandations](#) à respecter

Différents prix selon la position

<h3>Paie 2021 : Changements et nouveautés</h3> <p>Par Sophie dans Paie Étiquette 2021, actualité, bulletin de paie, Mise à jour paie, nouveauté, paie</p>  <p>Comme chaque année, on attend avec impatience de connaître les nouveautés et les changements en paie en 2021. Effectivement, il est important de connaître le taux du SMIC, du PMSS, etc. Voici donc les différentes nouveautés et les changements à prendre en compte pour la paie de l'année 2021. Le plafond de la Sécurité sociale</p> <p>Lire la suite</p> <p>Partager :</p> 	Bannière 1		1 ^{ère} position : 130€ par mois
<h3>Tout ce que l'on doit savoir sur le chômage partiel et l'activité partielle</h3> <p>Par Sophie dans Paie Étiquette coronavirus, covid-15, Mise à jour paie, paie, salaire</p>  <p>Le dispositif de chômage partiel a été modifié à cause de l'épidémie du Covid-19. Effectivement, afin de limiter les licenciements dus à la baisse d'activité dans certaines entreprises, l'État a mis en place certaines mesures. Quelles sont les conditions pour mettre en place le dispositif de chômage partiel ? Certaines entreprises peuvent demander une allocation d'activité</p> <p>Lire la suite</p> <p>Partager :</p> 	Bannière 2		2 ^{ème} position : 120€ par mois
<h3>Retraite : Ce que l'on doit savoir sur le cumul emploi-retraite</h3> <p>Par Sophie dans Procédures Étiquette cumul emploi-retraite, Mise à jour paie, paie, procédure, retraite</p>	Bannière 3		3 ^{ème} position : 110€ par mois
Bannière 4		4 ^{ème} position : 100€ par mois	
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">Loi de 2018Site d'emploi dédié aux cabinets d'expertise comptableCentre de formation des sectionnaires de paieCentre de formation des métiers en comptabilitéLoi de 2018Dictionnaire permanent droit social	Lien cliquable : 50€ par mois		



➤ Le **lien cliquable** présent sur la page blog ainsi que sur tous les articles du site : 50 euros par mois par lien cliquable

Le lien cliquable est visible dans la rubrique « liens utiles » après les bannières (voir image ci-dessus).

Il est possible d'ajouter plusieurs liens pour renvoyer vers plusieurs pages de votre site.

➤ L'**article** rédigé par vos soins.
Il sera mis en ligne et partagé avec les abonnés du site (+ de 5 700)

ainsi que sur les réseaux sociaux :



1781

**Relations
LinkedIn**



187

**Abonnés
Twitter**



1158

**Abonnés
Facebook**

200 € par article publié

Note : chiffres au 13-06-2022 en constante évolution

Découvrir la [procédure pour la publication d'un article](#)

Attention, nous tenons toutefois à ce que plusieurs règles soient respectées :

- Nous nous réservons le droit de refuser de publier un article sans avoir à nous justifier.
- Nous ne publierons aucun contenu qui ne respecterait pas notre ligne éditoriale ou qui serait contraire à nos convictions.
- L'ensemble des images visibles sur le site doivent respecter notre identité graphique.



Prix dégressifs

Les **prix des prestations sont dégressifs** selon la durée et la quantité :

Nous appliquons des réductions en fonction de la durée de la prestation :

- 10% de réduction pour 3 mois de prestation(s)
- 20% de réduction pour 6 mois de prestation(s)
- 30% de réduction pour 9 mois de prestation(s)
- 40% de réduction pour 12 mois de prestations(s)

Nous appliquons également une réduction sur le prix lors de commande de plusieurs prestations (article + bannière + email).

N'hésitez pas à nous contacter afin d'avoir plus de renseignements.

Pour toutes questions ou demandes : contact@sophiepaie.fr



Conditions Générales de vente

sophiepaie.fr est une réalisation de Sophie TORRESAN, le chargé de communication/marketing et propriétaire du site est Samir BOUALI, auto-entrepreneur, enregistré sous le numéro de SIRET 82760360600019.

Toute souscription à l'une des offres de communication implique l'acceptation des conditions générales ci-dessous :

- Sophiepaie.fr se réserve le droit de refuser une demande sans justification (loi de 1881, relative à la liberté de la presse).
- La prestation choisie et la date de diffusion doivent être établies avant le paiement.
- Le règlement se fait dans son intégralité une fois la date validée.

- Les modes de paiement acceptés sont :



- Aucune modification (correction d'un texte, remplacement d'une image...) ne peut être demandée après le lancement de la campagne publicitaire.
- Nous nous réservons le droit de réviser nos tarifs à tout moment. Les contrats en cours ne pourront toutefois pas en être impactés.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter nos [CGV](#)

Merci pour votre confiance !